



Lannilis, le 13 février 2021

Objet : Assemblée générale 2021 à distance

Référence: En application de la loi d'urgence n°2020-1379 du 14 novembre 2020, une nouvelle ordonnance n°2020-1497 du 2 décembre 2020 a reconduit ces mesures jusqu'au 1er avril 2021 et a proposé de nouvelles possibilités. Le décret n°2020-418 du 10 avril 2020 modifié au 19 décembre 2020 est applicable.

Madame, monsieur,

Conformément à ce que nous permet la loi, nous procédons à notre assemblée générale par courrier électronique ou papier suivant les informations fournis par nos adhérents.

Après avoir lu le bilan moral et le bilan financier de l'association, vous êtes en mesure de voter.

Je suis membre de l'association Sauvegarde de Patrimoine de Lannilis et à ce titre je m'engage à régler ma cotisation annuelle de 15 € ou de 20 € (si le conjoint et aussi adhérent). Je m'engage

J'ai pris connaissance des documents cités précédemment : oui et je m'exprime.

Bilan moral : je vote Pour Contre Je m'abstiens

Bilan financier : je vote Pour Contre Je m'abstiens

Les personnes suivantes sont candidates au conseil d'administration.

Le tiers sortant :

Jacques Du Pontavice Pour Contre Je m'abstiens

Jean-André Pronost Pour Contre Je m'abstiens

Philippe Manach Pour Contre Je m'abstiens

Je confirme avoir voté(e) sans contraintes et en connaissance de cause.

Nom : _____ Prénom : _____

Je **sauvegarde le fichier en modifiant le nom pour le personnaliser** puis je transmets ce vote à l'association avant 22 février 2021 :

par courrier postal ; AG Sauvegarde du Patrimoine chez Francis QUIVIGER 2, Kériouan 29870 TREGLOU
par mail à : patrimoine.lannilis@gmail.com

Le conseil d'administration vous remercie de votre participation.